

©1989-2023 APM International -

https://www.apmnews.com/story.php?objet=403375&idmail=.0.oQ4xQ03Sib7LrDKvHBQowKG8lT1gF8f5FKbZB-VHkM2lWDyNKS-N7UupCVYKFsiYeROicMEORtd-FLnf96rQAQXsCGIaFEnklWslHoO4eezpQpSzLV55D6JhMaN9C1XNOyMZMSfx4EeaPiN7JdBWUZQndjQNXxWohOy92oKWmtPinIJ889ASabpubXNGyEAhfynJNQlHYugJAwMe4UL8nBg-4IO3F9L97N4REmMXOpo.&usid=145915

DÉPÊCHE - Mardi 21 novembre 2023 - 12:24

## Dix associations demandent un moratoire d'un an avant l'adoption de la stratégie nationale de santé

**Mots-clés :** #santé publique #établissements de santé #soins de ville #prévisions-stratégie #ARS #médico-social #ministère-santé #ressources humaines #démographie #accès aux soins #qualité-sécurité des soins #patients-usagers #santé environnementale #remboursement #données de santé #recherche #prévention

PARIS, 21 novembre 2023 (APMnews) - Dix associations de patients appellent le ministère de la santé et de la prévention à un moratoire d'un an avant l'adoption définitive de la stratégie nationale de santé 2023-2033, "afin de pouvoir véritablement la réfléchir et la rédiger ensemble", et lui soumettent 25 propositions.

"Après une longue attente, le projet de stratégie nationale de santé est entré en consultation publique", début septembre (cf <u>dépêche du 07/09/2023 à 13:30</u>), mais ce texte est "lacunaire", "issu d'un processus d'élaboration unilatéral", regrette le collectif dans un communiqué diffusé vendredi.

Les 10 associations\* demandent qu'"un moratoire d'un an soit accordé avant son adoption définitive, afin de pouvoir véritablement la réfléchir et la rédiger ensemble" et à cette fin, publient une contribution d'une vingtaine de pages, avec "25 propositions concrètes pour une stratégie nationale de santé 2023-2033 qui réponde effectivement aux besoins de santé des personnes et prépare au mieux notre système de santé aux différentes crises (écologiques, hospitalières, démographiques, démocratiques)".

Elles suggèrent notamment que la stratégie nationale de santé (SNS) comporte "une programmation indiquant les voies et moyens, y compris financiers, d'atteindre les objectifs établis et les consortiums d'acteurs attendus et sélectionnés dans le cadre d'appels à manifestation d'intérêt ou d'appels à projets".

"Tous les compartiments de la SNS doivent comporter des objectifs globaux quantifiés à date établie et des indicateurs de suivi, assortis des moyens financiers afin que puisse se déployer concrètement la SNS."

Un Haut conseil de la stratégie nationale de santé devrait être créé, disposant de "moyens dédiés propres à lui permettre d'exercer sa mission de veille, de suivi, de recommandations et d'évaluation".

Les organisations demandent également qu'elles puissent ouvrir des centres d'accompagnement des patients et de leur entourage dans le cadre d'appels à projets des agences régionales de santé (ARS) au titre des actions sociales et médico-sociales, comme cela a pu être fait dans d'autres domaines.

"La prochaine loi de santé doit consacrer le droit à l'accompagnement en santé dans le code de la santé publique, tant dans le domaine sanitaire que dans les domaines social et médico-social", estiment-elles.

Elles recommandent par ailleurs de créer "une délégation interministérielle à la prévention et à la promotion de la santé dont les missions doivent s'attacher, en lien avec Haut conseil de la stratégie nationale de santé, à l'élaboration et au suivi du volet de prévention et de promotion de la santé de la SNS".

En outre, la prochaine loi de santé doit établir "des ratios de personnels" dans les établissements de santé et les établissements sociaux et médico-sociaux "financés par des fonds publics", ainsi que "des ratios de professionnels de santé par territoires de santé" et une carte territoriale de soins de proximité pour organiser l'implantation des maisons de santé ou ses centres nécessaires pour atteindre ces ratios.

Il convient également d'évoluer vers une prise de décision partagée, avec une précision à mentionner dans le code de la santé publique et des formations à mettre en place, et de faire évoluer la représentation des usagers au sein des instances, avec l'obligation de deux représentants au minimum.

La SNS doit par ailleurs mentionner "la perspective de création d'un conseil national consultatif des associations de patients sur le modèle du conseil national consultatif des personnes en situation de handicap" et comporter "un volet dédié à l'engagement et la participation des usagers dans les domaines de la prévention, du soin et de l'action sociale et médico-sociale".

Les associations demandent aussi "un volet dédié à la soutenabilité et à la sécurité des innovations en santé quelles que soient ces innovations: thérapeutiques, technologiques, numériques et organisationnelles", afin notamment de "limiter les risques, prévenir les dérives et paramétrer l'offre de soins au regard" des apports de l'intelligence artificielle en particulier.

Dans le cadre de la SNS, il faut prévoir de généraliser le recueil et l'analyse des données de santé, "faciliter leur accès, pour le pilotage des politiques de santé, en lien avec les associations de patients, en veillant à la totale transparence de la démarche et à la publication de ses résultats".

Au terme de leurs propositions, les organisations estiment qu'elles "ne réclam[ent] ni plus ni moins ce que ce que vient de dire le HCSP [Haut conseil de la santé publique] dans son avis récemment mis en ligne". Le HCSP a estimé fin octobre que la SNS "gagnerait à viser l'objectif d'une nécessaire refonte complète" du système de santé (cf dépêche du 31/10/2023 à 18:18).

\*Les associations signataires sont Action Patients, AFA Crohn RCH France, Aider à aider, Aides, l'Association française des hémophiles (AFH), Ensemble leucémie lymphomes espoir (ELLyE), Renaloo, Rose Up, L'Association nationale de défense contre l'arthrite rhumatoïde (Andar) et Vaincre la mucoviscidose

## Pour une véritable stratégie nationale de santé

Id/ab/APMnews

[LD0S4GXC7] POLSAN - ETABLISSEMENTS

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2023 APM International -

https://www.apmnews.com/story.php?objet=403375&idmail=.O.oQ4xQ03Sib7LrDKvHBQowKG8lT1gF8f5FKbZB-VHkM2lWDyNKS-N7UupCVYKFsiYeROicMEORtd-

 $FLnf96rQAQXsCGIaFEnklWslHoO4eezpQpSzLV55D6JhMaN9C1XNOyMZMSfx4EeaPiN7JdBWUZQndjQNXxWohOy92oKWmtPinIJ88\\9ASabpubXNGyEAhfynJNQlHYugJAwMe4UL8nBg-4lO3F9L97N4REmMXOpo.\\ \&usid=145915$